



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 avril 2021

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SO**

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Madame Martine JOURDAIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2021.04.004**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SO**

**Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC**

Dans le cadre de la création du spectacle jeune public « Enso » (le cercle), deux artistes de l'Association SO ont mis en place une résidence en milieu scolaire au sein de l'école maternelle Paul Eluard de février à juin 2021.

Afin de l'accompagner dans ce projet, l'Association sollicite la Ville au titre d'une demande de subvention d'aide au projet artistique pour l'année 2021.

Il est proposé d'attribuer à l'association SO une subvention d'un montant de 600 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 avril 2021,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 11 mars 2021,

**Vu** la demande de subvention déposée par l'association en date du 2 février 2021,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 600 € à l'Association SO,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Première Adjointe

**Michèle DOLLÉ**